

COMMUNE DE CONCOULES



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 août 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit août à dix sept heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 05 août 2025, affichée le 05 août 2025.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR,.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Françoise DAUDÉ, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20250818 03 - Budget principal - Décision Budgétaire Modificative DBM 2025 02

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir au budget les crédits pour la réalisation des opérations suivantes :

- Modification de l'imputation de plusieurs titres de recettes de l'exercice 2024, vu avec le Conseiller Décideurs Locaux de la DDFIP du Gard :
Imputation à rectifier des titres de recette suivants :
Titre 172 de 2024 de 2 000,00 € Piscine réfection grand bassin subv. commune Chamborigaud
Titre 213 de 2024 de 2 000,00 € Piscine réfection grand bassin subv. commune Le Chambon
Titre 222 de 2024 de 12 532,00 € Création aire de jeux subv. Alès Agglo. Fonds De Concours FDC
Titre 144 de 2024 de 12 835,00 € Création aire de jeux subv. Etat DETR
Ecritures à réaliser et crédits nécessaires :
29 367,00 € Dépense au compte D 673 Titres annulés sur exercices antérieurs
2 000,00 € et 2 000,00 € Recette au compte R 13241 Subv. non transf. Communes membres du GFP
12 532,00 € Recette au compte R 13251 Subv. non transf. GFP de rattachement
12 835,00 € Recette au compte R 13461 Fonds équip. non amort. - Dotation Equipement des Territoires Ruraux DETR
- Prévisions du montant des travaux de la chaufferie biomasse du bâtiment communal situé près de la mairie conformément à la délibération n° 20250612 09 :
150 000,00 € Dépense au compte D 2135 Install. générales, agencements, aménagements
- Prévisions des subventions attendues suivantes :
Piscine réfection grand bassin subv. 7 communes 14 000,00 € Recette au compte R 13241
Piscine réfection grand bassin subv. Alès Agglo FDC 9 000,00 € Recette au compte R 13251
Achat auto subv. Alès Agglo FDC valorisation déchets 9 000,00 € Recette au compte R 13251
Reliquat DETR Travaux ancien presbytère accès 4 961,96 € Recette au compte R 13461

Le maire propose au conseil municipal la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	117 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	117 000.00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		89 000.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investisseme		89 000.00 €		
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		28 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		28 000.00 €		
Total	117 000.00 €	117 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements		150 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		150 000.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			89 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionne			89 000.00 €	
R 13241 : Subv. non transf. Communes membres du GF			14 000.00 €	
R 13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement			30 000.00 €	
R 13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement te			17 000.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			61 000.00 €	
Total		150 000.00 €	150 000.00 €	
Total Général		150 000.00 €	150 000.00 €	

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote, décide l'adoption de la décision budgétaire modificative ci-avant exposée.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

